

ASSURANCE SPEED BIKE, votre étude personnalisée



Nous vous proposons notre produit "Allianz 2 roues" dont les modalités précisées ci-après **répondent aux obligations de responsabilité civile circulation des vélos électrique dont la puissance dépasse 250W et qui peuvent aller jusqu'à 45KM/H.**

- Offre réservée aux vélos électrique neufs
- Offre réservée aux souscripteurs de plus de 30 ans
- Obligation d'antivol référencé par SRA et gravé par une société agréée SRA

Les évènements et dommages que nous pouvons garantir :

Formule Conformité

- Responsabilité civile circulation et défense recours suite à accident **137 € par an**

Formule Sécurité

- Responsabilité Civile circulation et défense recours suite à accident
 - Vol*
 - Incendie - Force de la nature – Attentats
 - Catastrophes Naturelles (franchise 380€)
 - Catastrophes technologiques
- 241 € par an**

Formule Sérénité :

- Responsabilité civile circulation
 - Incendie – Force de la nature – Attentats
 - Catastrophes naturelles (franchises 380€)
 - Catastrophes technologiques
 - Vol
 - Dommages tous accidents
- 290€ par an**

Options Facultatives :

- Assistance, dépannage 0 km **30€ par an**
- Garantie du conducteur à concurrence de 250 000€, seuil en incapacité de 15% **70€ par an**

*Les garanties dommages, Vol et incendie sont assorties d'une franchise de 20% du montant des dommages, sans minimum ni maximum.

Spécificité garantie Vol : si souscription de la garantie : « ENTRE 22 HEURES ET 8 HEURES DU MATIN, LE VEHICULE DOIT ETRE REMISE DANS UN LOCAL CLOS, COUVERT ET FERMANT A CLES. EN CAS DE SINISTRE METTANT EN JEU LA GARANTIE VOL, SI LES CONDITIONS NE SONT PAS RESPECTEES, VOUS SEREZ DECHU DE LA GARANTIE VOL ET NE POURREZ PRETENDRE A AUCUN REMBOURSEMENT. »